

CHAS



BULLETIN MUNICIPAL N° 21

JANVIER 2016

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 14 h à 19 h
Jeudi de 9 h à 12 h
2^e et 4^e Samedi de 9 h à 12 h

Téléphone : 04 73 68 17 67

Fax : 09 72 33 82 57

Mail : mairie@chas.fr

VOS ÉLUS

Maire : Alain CHOUVY

1^{re} Adjointe : Liliane DESSITE

2^e Adjointe : Bernadette DUTHEIL

3^e Adjoint : Michel CHIGROS

Conseillers : Carole BERIOUX - Christophe BONNET - Sébastien ENJOLRAS - Brigitte HUGUET

Cédric JOZON - Jean-Jacques ROUILLOU - Patrick SOUDRY

COMMISSIONS ET SYNDICATS

STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Déléguées Communautaire :

Titulaire : L. DESSITE

Suppléante : B. DUTHEIL

Syndicat Intercommunal Chas - Espirat - Reignat (SICER) :

C. BONNET, C. JOZON

Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Billom (SIVOS) :

L. DESSITE, B. HUGUET

Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) :

Titulaire : B. DUTHEIL

Suppléant : M. CHIGROS

Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz (SIEG) :

Titulaire : M. CHIGROS

Suppléant : A. CHOUVY

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Basse Limagne :

Titulaires : S. ENJOLRAS, P. SOUDRY

Suppléants : L. DESSITE, B. DUTHEIL

Mission Locale :

Titulaire : A. CHOUVY

Suppléante : L. DESSITE

Comité National d'Action Sociale :

B. HUGUET

Établissement Public Foncier - Syndicat Mixte d'Action Foncière (EPF/SMAF) :

Titulaire : M. CHIGROS

Suppléante : B. DUTHEIL

Association des Forts Villageois d'Auvergne (AFVA) :

C. BERIOUX, B. HUGUET

Correspondant Défense :

M. CHIGROS

COMMISSIONS COMMUNALES

Commission Bâtiments, Urbanisme et Voirie :

M. CHIGROS, A. CHOUVY, L. DESSITE,
S. ENJOLRAS, P. SOUDRY

Commission Culture, Fêtes et Sport :

C. BERIOUX, C. BONNET, B. DUTHEIL,
J.-J. ROUILLOU, P. SOUDRY

Commission Patrimoine :

C. BERIOUX, B. HUGUET, F. HUGUET

Commission Communication :

C. BERIOUX, M. CHIGROS, B. DUTHEIL, C. JOZON

Représentants auprès de la Société de Pêche :

A. CHOUVY, S. ENJOLRAS

Commission d'Appel d'Offres :

Président, membre de droit : A. CHOUVY

Titulaires : M. CHIGROS, J.-J. ROUILLOU, P. SOUDRY

Suppléants : C. BONNET, B. DUTHEIL, C. JOZON

Commission du Centre Communal d'Action Sociale :

Président, membre de droit : A. CHOUVY

Conseillers élus : C. BERIOUX, L. DESSITE,

B. HUGUET, J.-J. ROUILLOU

Membres nommés : Y. BASTET, L. BERTRAND,

B. CHALARD, B. CRUCHAND

Commission Communale des Impôts Directs :

Président, membre de droit : A. CHOUVY

Titulaires : L. DESSITE, É. BOUCHAUDY,

B. CHALARD, J.-P. DAL MORO, P. ROCHE,

J.-C. BOREL

Suppléants : C. BERIOUX, L. DESSITE, R. BOISSERET,

N. BONNET, R. CRUCHAND, R. FERVEL, N. CUCUEL

LE MOT DU MAIRE



Voici venu le temps charmant des vœux qui est un peu pour chacun d'entre nous le moment des espoirs et des souhaits.

Alors, en cette période, soyons optimistes et souhaitons, tout simplement, des jours meilleurs à celles et ceux qui souffrent.

Pour cette nouvelle année, je compte sur chacun d'entre vous pour faire preuve d'amitié et de solidarité, durant cette période agitée tant au niveau national qu'international, et partager ainsi un idéal de vie auquel nous tenons tous.

En effet, mon souhait pour 2016 est que cette année soit celle de la reprise et surtout du retour à la confiance. Nous devons prendre conscience que chacun d'entre nous a la main sur son propre destin : nous sommes responsables de la couleur que nous donnons à notre vie.

Enfin, je voudrais faire le vœu de la réussite pour la commune dont nous avons la charge, mon conseil et moi-même, pour nos projets futurs.

Le Maire

Alain CHOUVY

*Carte postale ancienne :
vue sur l'actuelle
place de la mairie.*

*On remarque que notre
tilleul à bien poussé
depuis !*

*On peut également
constater que la voûte
de la cave située sous
la salle des fêtes a été
conservée intacte.*



CHAS (Puy-de-Dôme) — Le village

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2015

- Réfection de la voirie rue du Château, rue du Parc, impasse du Chaffour, impasse de la Lune
- Réfection des toilettes publiques
- Mise en place de volets sur les logements communaux rue Saint Aignan



Travaux rue du Château

PROJETS 2016

- Mise en conformité des bâtiments communaux, dans le cadre de la loi 2005 pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- Réfection de l'église : poursuite des travaux.
- Installation de radars pédagogiques.



Réception de fin de chantier des travaux 2015

MISE EN CONFORMITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Aménagements Loi Handicap

Comme l'impose la Loi Handicap de 2005, la commune va procéder à des aménagements nécessaires à nos établissements recevant du public (église, mairie, école, salle des fêtes, bibliothèque et auberge) afin de permettre l'accessibilité aux personnes handicapées (personnes à mobilité réduite, malvoyants...). Les travaux s'étaleront sur 3 ans a minima. La première phase prévue pour 2016 devrait comporter :

- Salle des fêtes : création d'un emplacement pour les personnes à mobilité réduite sur le parking, amélioration de la signalétique et des cheminements extérieurs, sécurisation des escaliers extérieurs (rambarde et rampes aux normes), boutons électriques de couleur à l'intérieur, modification de la banque.
- Mairie : actualisation de la signalétique, mise en place d'une sonnette à la porte d'entrée, déplacement de la boîte aux lettres, création d'une banque d'accueil aux normes.
- École : création d'un arrêt-minute rue du Haut Fort, mise en place d'un portail adapté rue du Haut Fort, création d'une pente d'accès sécurité incendie, déplacement de la boîte aux lettres et de la sonnette rue du Fort, création de sanitaires PMR, déplacement d'un groupe de patères.

L'ensemble de ces travaux devrait être partiellement financé par des subventions.

BALAYAGE

Au printemps et à l'automne

Les dates vous seront communiquées ultérieurement

RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

Installation d'une micro antenne 3G à portée réduite (1 watt de puissance).

La société Orange travaille à l'amélioration de son réseau téléphonique mobile sur des zones dites « blanches », c'est à dire, non couvertes par le réseau.

Un des moyens, à l'étude, consiste en la mise en place d'un boîtier appelé « Metrocell 3G », MICRO BAIE RADIO OUTDOOR à portée limitée, passant par le réseau filaire et redistribuant les appels sur les portables.

Ce dispositif est encore en phase de projet pour Orange, et n'est pas très développé sur le territoire. Chas, de par sa couverture réseau quasi inexistante, a été choisi (parmi une dizaine de communes rencontrant les mêmes problématiques) pour l'expérimentation d'un tel dispositif.

Le relais « Metrocell » sera implanté sur le toit de la mairie et devrait couvrir la place de la Mairie, la place et la rue Saint Aignan la rue du Vieux Four.

Malheureusement, ce relais ne couvrira pas l'ensemble du village; de plus il ne concerne que les abonnés Orange.

Cette opération, entièrement financée par Orange, permettra malgré tout aux résidents et personnes de passage, abonnés à cet opérateur, de bénéficier d'une zone de couverture réseau sûre et fiable.

La commune, soucieuse des difficultés de réception des portables sur l'ensemble du village, avait appuyé plusieurs démarches demandant des couvertures réseaux adaptées aux besoins des habitants. Orange est le premier opérateur à s'engager pour une évolution. Souhaitons que les autres fournisseurs suivront dans la démarche.

Projet de jumelage

Le jumelage... ça se précise !

Un rapprochement avec un charmant petit village entouré de vignes dans l'Hérault, Fouzilhon, près de Béziers est enclenché.

Comme Chas, Fouzilhon est un fort villageois, qu'on appelle là-bas « circulade ». Après leur avoir exposé notre vision de ce projet fondé sur l'amitié, la solidarité, le partage, et convaincus qu'il pourrait voir naître de très belles rencontres en toute simplicité, nous avons eu un premier retour des plus prometteurs de leur part. Si cet accord se confirme, les Conseils Municipaux respectifs de Chas et Fouzilhon devront se rapprocher pour poser les bases sur lesquelles reposera le jumelage.

Dès que les choses seront un peu plus avancées, une réunion d'information sera alors organisée pour toutes les personnes qui souhaitent s'intéresser de près ou de loin au jumelage, et nous vous y espérons nombreux (la date vous sera communiquée ultérieurement).



L'église Saint-Étienne (XI^e/XII^e siècle) domine Fouzilhon.

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL Chas-Espirat-Reignat

Cette année, 112 enfant sont scolarisés dans le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Chas-Espirat-Reignat :

- à Chas, classe de Mme PACCARD : 16 CM1 et 10 CM2 ;
- à Chas, classe de Mmes SCHENKEL (80 %) et SPRIET (20 %) : 5 CE1 et 16 CE2 ;
- à Espirat, classe de Mme MIOLANE : 15 CP et 7 CE1 ;
- à Reignat, classe de Mme DELHUMEAU : 19 en grande section de maternelle ;
- à Reignat, classe de Mme MULLER : 9 en petite section de maternelle et 15 en moyenne section.

La vente des tickets de cantine (4,20 €) et de garderie (2,00 €) est assurée tous les jeudis en période scolaire de 17 h 30 à 18 h 45 à la garderie d'Espirat.

Rappel : les communes gèrent directement les locaux de chaque école (entretien, chauffage, électricité...).

Le SICER (Syndicat Intercommunal Chas - Espirat - Reignat) gère quant à lui le mobilier scolaire, l'achat de fournitures scolaires et matériel pédagogique, le matériel informatique, l'accompagnement des enseignantes en classe pour les maternelles (ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), la cantine scolaire, la garderie, l'accompagnement pour le transport scolaire, les TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Le SICER emploie 5 personnes. Son budget est abondé aux 2/3 par les communes (le reste provenant de la participation des familles à la cantine et à la garderie).

CÉRÉMONIES



Depuis quelques années les jeunes du village participent aux commémorations des 8 mai et 11 novembre. Une participation active, par le dépôt de gerbe ou la lecture des discours se fait depuis quelques années dans notre village. Cette transmission du devoir de mémoire, appréciée des plus anciens, est aussi le fait de l'implication des enseignantes de notre école. La commune les remercie ainsi que toutes les personnes présentes les jours de cérémonie.



REPAS DES AÎNÉS

C'est dans un contexte particulier que nos aînés se sont retrouvés pour leur traditionnel repas. En effet ce 11 janvier 2015 fut un jour marqué par des rassemblements pour la paix et la liberté, au niveau national et international, faisant suite aux attentats des jours précédents.

Le repas très convivial fut très apprécié ainsi que l'animation.



LE RECENSEMENT

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^e anniversaire.

La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

ÉTAT CIVIL 2015

Ils sont arrivés...

QUART GENE BRIER Jules

le 16 mai 2015

ROYET Loukas

le 6 octobre 2015

Félicitations aux heureux parents.

Elle s'en est allée...

MONTGRUN Viviane

le 28 septembre 2015

Pensées et condoléances à la famille.

TARIFS COMMUNAUX 2016

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES (capacité 100 personnes)

Pour les personnes résidant sur la Commune :

- HIVER (du 1 ^{er} octobre au 31 mai)	150 €
- ÉTÉ (du 1 ^{er} juin au 30 septembre)	100 €
- Apéritif, vin d'honneur, location en semaine	50 €

Pour les personnes extérieures à la Commune :

- HIVER (du 1 ^{er} octobre au 31 mai)	250 €
- ÉTÉ (du 1 ^{er} juin au 30 septembre)	200 €
- Apéritif, vin d'honneur, location en semaine	100 €

Pour les Associations de la Commune :

- *S'agissant d'un week-end, pour frais de fonctionnement, et ce une seule fois dans l'année* 50 €
 - Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes, le mardi, mercredi et jeudi uniquement (sauf jours fériés et veille des jours fériés), si le nombre de participants est supérieur à 20 personnes.
 - Mise à disposition gratuite de la petite salle sous la mairie, n'importe quel jour de semaine, si le nombre de participants est inférieur à 20 personnes.
 - Gratuité de la salle pour le Foyer Rural à l'occasion de l'Arbre de Noël et de la Journée de rencontre avec les Aînés. En effet, ces deux journées ont une portée globale et un impact particulier pour les enfants et les habitants du village.
- En dehors de ce cadre, les associations sont soumises au tarif « habitants de la commune ».

* CAUTION 100 €

Une réservation n'est prise en compte que lorsque le chèque de caution est déposé.
Enfin, il convient de préciser qu'une réservation fait lieu de location définitive.

CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

* Concessions cinquantenaires :	simple : 80 €	double : 160 €	<i>simple : 2,5 m x 1 m</i>
* Concessions perpétuelles :	simple : 150 €	double : 300 €	<i>double : 2,5 m x 2 m</i>

Taux d'imposition 2015

Foncier bâti :	15,89 %
Foncier non bâti :	110,00 %
Habitation :	9,60 %

Taux inchangés et identiques depuis 2005

Responsable publication : Alain CHOUVY

Conception : Carole BERIOUX / Michel CHIGROS / Bernadette DUTHEIL / Cédric JOZON

Rédaction : Conseil Municipal / Associations

Crédits photos : Michel CHIGROS / Carole BERIOUX / Christiane HIRSCH / Jesahel JUIGNET / Patrick SOUDRY

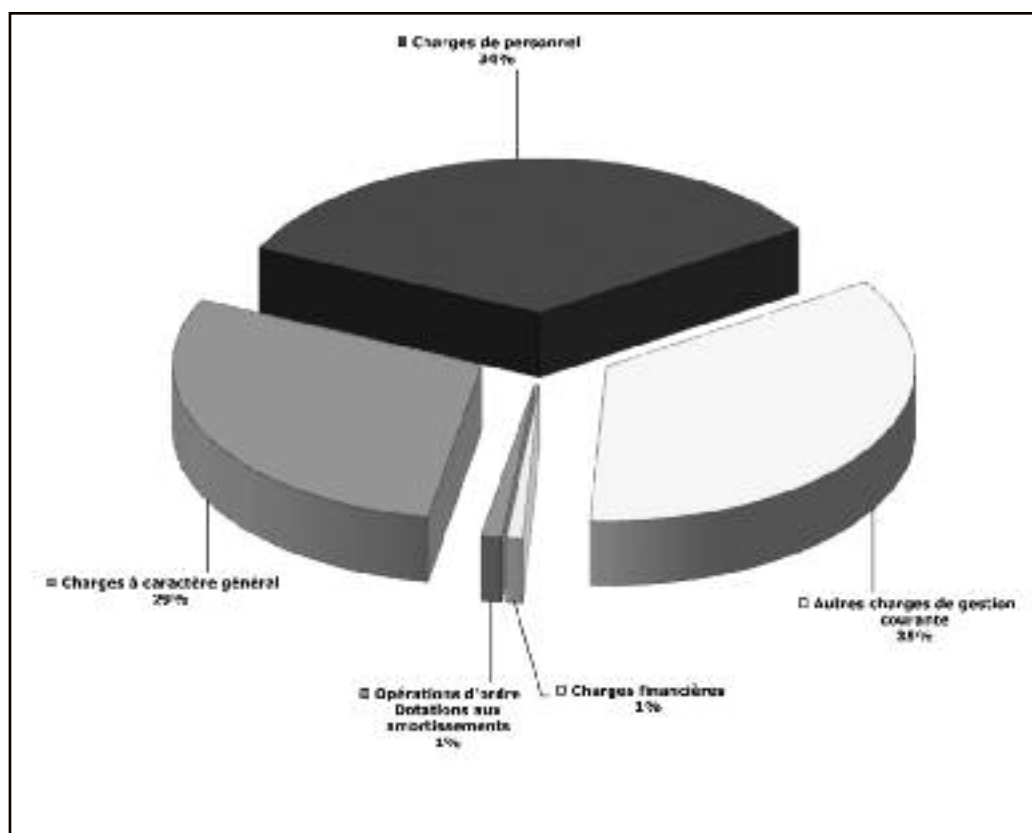
Réalisation : Imprimerie PORÇU - 1 rue des Acilloux - Cournon - Tél : 04 73 93 35 57

Tirage : 250 exemplaires.

FINANCES COMMUNALES

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2015

DÉPENSES



Dépenses 2015

Charges à caractère général :

56 811 €

Charges de personnel :

66 013 €

Autres charges de gestion courante :

68 291 €

Charges financières :

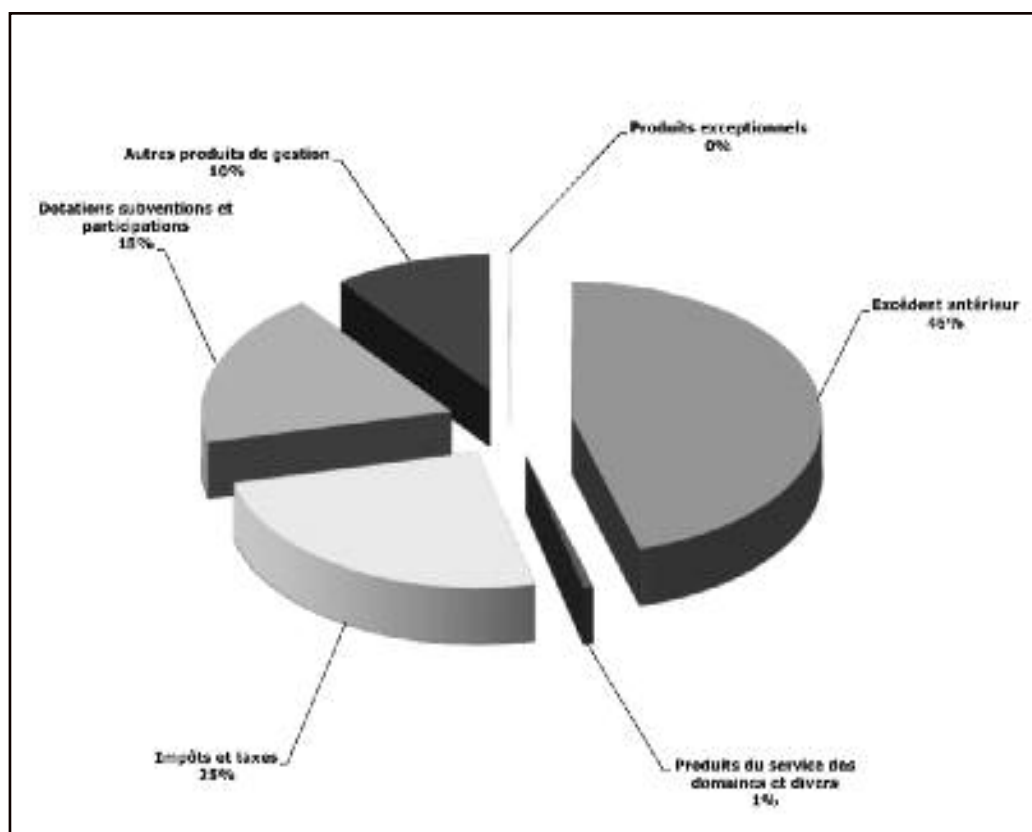
1 652 €

Opérations d'ordre - Dotations
aux amortissements

2 127 €

Total : 194 894 €

RECETTES



Recettes 2015

Produits des services du domaine :

2 886 €

Impôts et taxes :

111 155 €

Dotations subventions et
participations :

81 984 €

Autres produits de gestion :

45 321 €

Produits exceptionnels :

147 €

Total exercice 2015 :

241 493 €

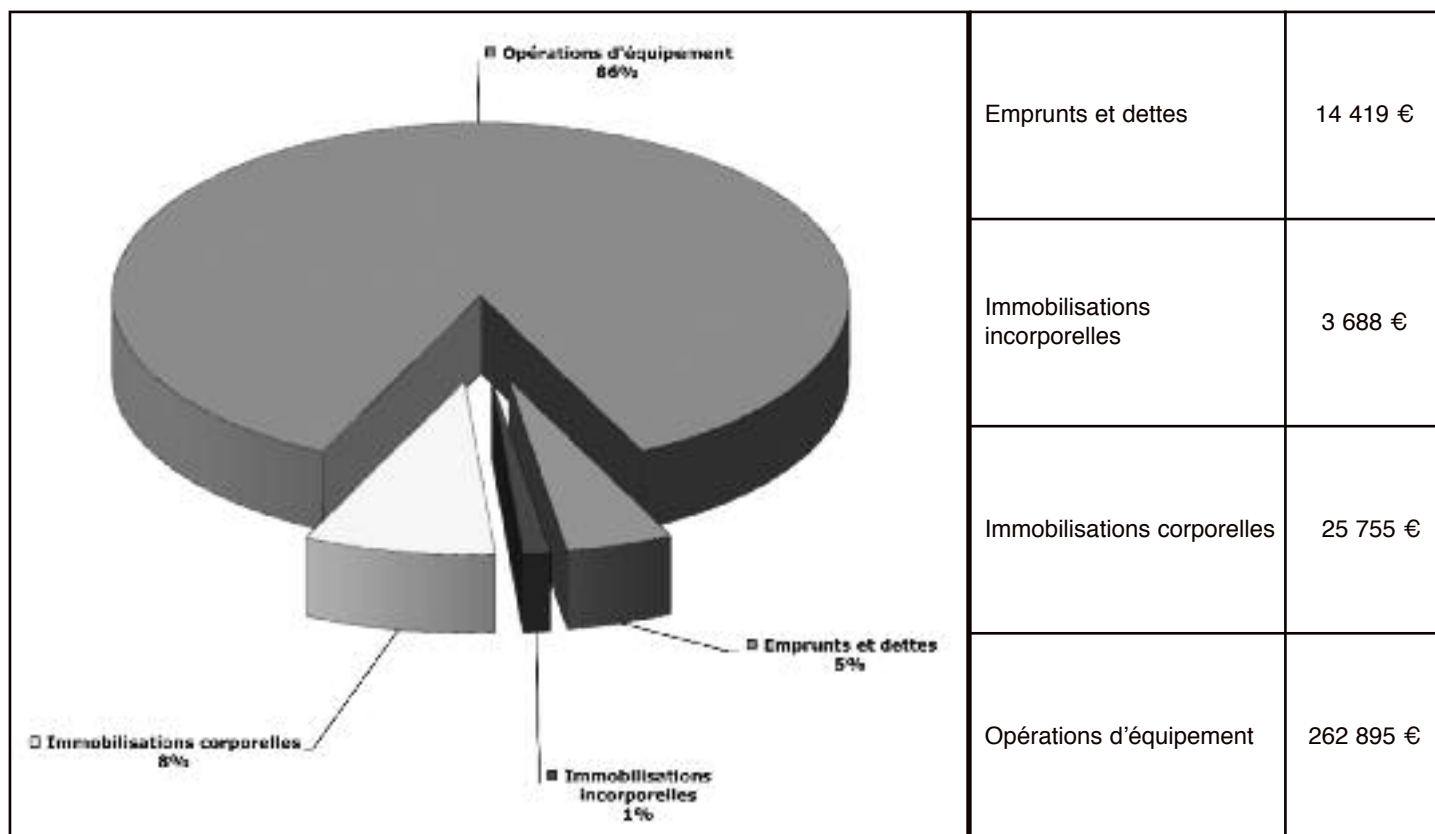
Excédent antérieur :

202 860 €

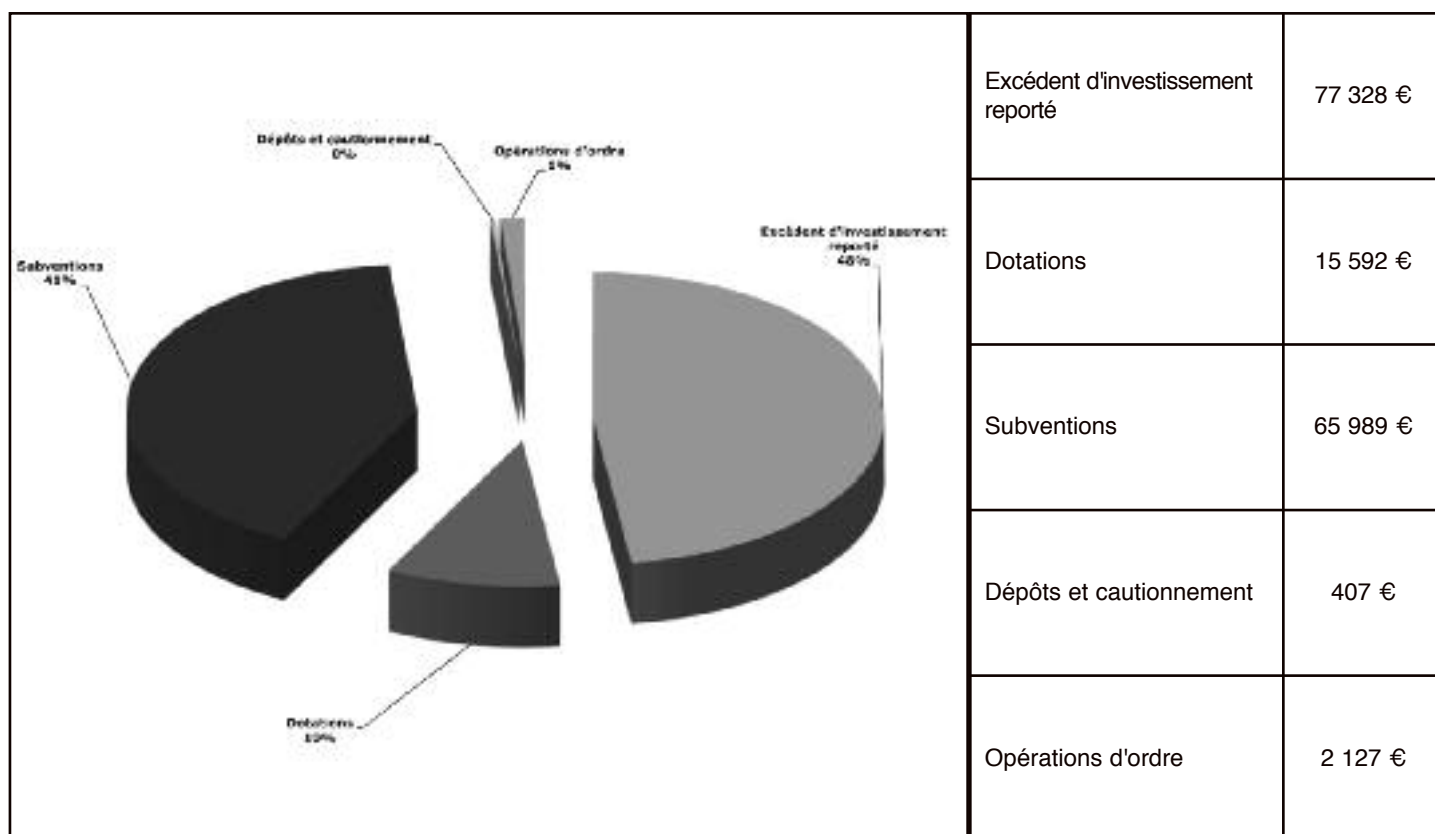
Total : 444 353 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2015

Dépenses 2015 : 306 757 €



Recettes 2015 : 161 443 €



Un virement provenant de la section fonctionnement vient équilibrer la section investissement

Instruction des autorisations du droit des sols

Depuis juin 2015, le service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) du Grand Clermont instruit les demandes d'autorisations du droit du sol pour la commune de CHAS.

Le service ADS du Grand Clermont peut aider les habitants dans leurs démarches en matière d'urbanisme. Il est consulté pour des projets relatifs à des travaux ou à des aménagements en cours d'instruction ou à venir (permis de construire, d'aménager, ou de démolition, déclaration préalable, etc).

En cas de questions relatives à l'urbanisme, vous pouvez :

- vous connecter sur le site du Grand Clermont : www.legrandclermont.com
- joindre le service ADS au 04 44 44 60 90
- prendre rendez-vous au 04 44 44 60 90 pour une rencontre au siège de la Communauté de communes Billom Saint Dier Vallée du Jauron les 03/02/16, 16/03/16, 11/05/16 et 08/06/16
- contacter le secrétariat de Mairie au 04 73 68 17 67

ACTES D'URBANISME ANNÉE 2015

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui a l'intention d'édifier ou de transformer une construction doit déposer une demande en mairie :

- **demande de permis de construire** pour, par exemple, une construction nouvelle, une transformation de grange en habitation ou tout changement d'affectation supérieur à 20 m²
- **déclaration de travaux** pour une construction ne créant pas de surface supérieure à 20 m² (abri de jardin, véranda...) ou le ravalement de façades, la création d'ouvertures, la rénovation de toiture...

Le décret 2011-1771 du 5 décembre 2011, applicable au 1^{er} janvier 2012, concernant les extensions de constructions n'est pas applicable sur la commune car non pourvue d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le dépôt d'une Déclaration Préalable pour création d'une surface hors œuvre brute reste soumis pour notre commune au seuil des 20 m². Il n'y a donc pas de changement.

Le secrétariat de Mairie se tient à votre disposition pour tous compléments d'informations.

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

Demandeur	Nature des travaux	Lieu	Date de l'autorisation
MAITRE Jean Claude	Réfection de toiture et façades	18 rue des Fichaux	02/06/2015
CHATAING Didier	Construction d'un abri pour stockage bois	27 rue de la Côte	02/06/2015
MARTIN Valentin	Réfection toiture garage	11 place du Chaffour	20/11/2015
MAENER Pierre Lois	Remplacement de tuiles	5 rue de la Côte	En cours d'instruction
BOISSY Véronique	Remplacement tuiles et modification ouvertures	4 rue du Pré-Batier	21/12/2015
CHIGROS Michel	Réfection toiture et pose fenêtre de toit	2 rue des Rosiers	07/12/2015

PERMIS DE CONSTRUIRE DE MAISON INDIVIDUELLE

Demandeur	Nature des travaux	Lieu	Date de l'autorisation
MASSON Patrice	Construction d'une maison neuve	10 rue de la Jonchère	27/04/2015
MASSON Patrice	Rénovation en maison d'habitation	8 rue de la Jonchère	10/06/2015
COUTAREL Pierrick PERRON Emilie	Construction d'une maison neuve	20 rue du Pré Bâtier	10/06/2015
COUFORT David	Construction d'un garage	31 rue de la Côte	10/06/2015
BONNET Christophe	Construction d'un garage	12 rue de la Côte	06/08/2015
SCI LA COLOMBIERE	Construction de deux maisons d'habitation	Rue du Parc	09/11/2015

RÈGLEMENTATION

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la réglementation thermique 2012 (RT 2012) rend obligatoire la fourniture d'une attestation thermique à joindre à tout dépôt de permis de construire d'une maison individuelle.

AGENDA ET NUMÉROS UTILES

Église (clefs)

Mairie 04 73 68 17 67
M. JOZON Cédric 04 73 68 19 91

Bibliothèque

Horaires

Les permanences ont lieu le dernier dimanche de chaque mois de 10 h à 11 h

Dimanche 31 janvier	Dimanche 31 juillet
Dimanche 28 février	Dimanche 28 août
Dimanche 27 mars	Dimanche 25 septembre
Dimanche 24 avril	Dimanche 30 octobre
Dimanche 29 mai	Dimanche 27 novembre
Dimanche 26 juin	Dimanche 18 décembre*

* Exceptionnellement la date de décembre est avancée.

Contacts

Mme BERTRAND Lucienne : 04 73 68 17 51
Mme MOLLE Catherine : 04 73 62 96 22

Liste des associations, nom des responsables et coordonnées

- Amicale des Sapeurs-Pompiers* :	M. BRUSSAT Roger	04 73 68 05 75
- Chas Sport'bien :	M. SOUDRY Patrick	04 73 68 11 04
- Club Automne Radieux :	Mme BASTET Yvonne	04 73 68 17 50
- Fêt'Arts du Fort :	M. JOZON Cédric	04 73 68 19 91
- Foyer Rural :	Mme CHALARD Alice	04 73 73 78 63
- Société de Chasse :	M. CHATAING Didier	09 63 59 29 82
- Société de Pêche :	M. VERNET Paul	04 73 73 79 09
- Les Crins de Liberté :	Mme JUIGNET Jéshel	06 68 26 19 74

* pour la commune de Chas

COMMERCES / PASSAGES AMBULANTS

Auberge du Vieux Four : (CHAS) Tél : 04 73 68 17 79

- Restauration :

- du lundi au samedi de 12 h à 13 h 30
- vendredi soir et samedi soir : sur réservation (minimum 10/12 personnes)

- Bar :

- du lundi au samedi de 8 h 45 à 14 h 30
- du lundi au vendredi de 18 h à 20 h

- Fermé les dimanches et jours fériés

- Dépôt de pain sur commande

Boulangerie-pâtisserie Buffet : LEBRAT (CHAURIAT)

- Possibilité de portage à domicile sur commande Tél : 04 73 68 19 07

Dépôt de pain à l'Auberge du Vieux Four

Pizza'iola : Rue Saint Aignan • Jeudi soir de 18 h à 21 h Tél : 06 38 45 43 37

LES FÊT'ARTS DU FORT



Alambic & Saucissons

Édition 2015

Les lieux abrités étaient très convoités.



Pluie, froid, « temps de chien », en ce samedi 24 janvier. Et pourtant les habitués sont là et ils ne rateraient ce moment « pour rien au monde ».

C'est peut-être aussi par un temps comme celui-là qu'on apprécie le mieux ce type de gastronomie. Saucissons, poitrines et pommes de terre.

Merci encore aux associations, artisans, bénévoles pour leur aide qui contribue au succès de cette belle manifestation.

Passage des « Ktipietock » dans « la cave à Bernadette »

LE BUREAU

Président :

Cédric JOZON

Vice-président :

Éric BOUCHAUDY

Trésorier :

Laurent DROUET

Trésorier adjoint :

Thierry BOISSERET

Secrétaire :

Julie COUPERIER

Secrétaire adjointe :

Bernadette DUTHEIL

Logistique :

Jean-Claude VERNET



FÊTE DE CHAS



Le concert avec le groupe « Eclipsion »



L'équipe de conscrits

La retraite aux flambeaux du samedi a donné le départ des festivités, suivie du feu d'artifice toujours aussi magnifique. Le concert qui suivit fut assuré par le groupe « Eclipsion ». Tôt le lendemain matin, l'arrivée des brocanteurs lançait le début des animations.

La canicule a perturbé quelque peu la fête: randonnée et trail annulés, brocanteurs venus moins nombreux que prévu. Malgré cela l'ambiance était là, confortée par la banda de Pérignat et les conscrits. Un grand merci à eux. On se félicite du retour d'une équipe de conscrits motivés. La traditionnelle pêche à la truite et les lâchers de ballons sont toujours autant appréciés des petits et parfois de plus grands.

L'expo peinture & photo qui avait pour thème « le temps », avait rassemblé bon nombre d'artistes. De par la qualité des œuvres, les prix furent difficiles à décerner pour le jury. Nous avons une pensée émue pour « Patou », décédé cet été, qui depuis le tout début présidait fidèlement notre jury.

PALMARÈS 2015

PRIX DU JURY

Peinture - Collage - Volume

- 1^{er} : « Promenade » par Jeanne Marie REYNARD
 2^o : « Usure du Temps »
 par Evelyne GRANEREAU
 3^o : « Le temps s'écoule » par Daniel PARAIRE

Photo

- 1^{er} : « Les Grolles » par Pierre LACHIZE
 2^o : « Marée descendante au mont St Michel »
 par René CHALLIER
 3^o : « Le Café Moderne »
 par Dominique BEAUCHARD

PRIX DU PUBLIC

Peinture - Collage - Volume

- 1^{er} : « Promenade » par Jeanne Marie REYNARD
 2^o : « Les grains du temps » par Noa JOZON
 3^o : « Avec le temps » par Danielle LAMETERIE

Photo

- 1^{er} : « L'effet du temps, les rides »
 par René MADÉORE
 2^o : « Temps d'orage » par Jeanine MADÉORE
 3^o : « Le temps de 4 génération »
 par Alain OLLIER

PRIX SPÉCIAL DE LA MUNICIPALITÉ

- « Les rides du temps » et « Sous la pluie »
 par Jean Pierre SUCHEYRE



Thème de l'expo 2016 : « La gourmandise »

Rendez-vous les 2 & 3 juillet 2016

FOYER RURAL

Le Foyer Rural vous souhaite une bonne année 2016.

Malheureusement, la traditionnelle belote de début d'année n'a pas pu avoir lieu, faute de pouvoir disposer de suffisamment de personnes bénévoles pour l'organiser.

C'est un vrai problème, et c'est pourquoi nous faisons un appel à toutes les personnes qui souhaiteraient s'investir ou qui simplement désireraient donner un peu de leur temps à l'association qui a pour but principalement de proposer des activités tout au long de l'année aux enfants de Chas. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Nous vous encourageons vivement à venir nombreux à la prochaine Assemblée Générale du Foyer Rural qui aura lieu **le vendredi 19 février à 20 h 30**

Les événements envisagés pour cette année sont une bourse aux vêtements en février (la date sera communiquée ultérieurement), et peut-être un voyage sur une journée, ouvert à tous les habitants souhaitant participer.

Composition du bureau

Présidente : Alice Chalard

Secrétaire : Geoffroy Chalard

Trésorière : Véronique Denis

Membres actifs : Mathilde Bonnet, Valérie Boucho, Sophie Grimal, Frédérique Ribbes, Chantal Vieilly

Conscrits

Les jeunes du village perpétuent la tradition et ont reformé un groupe de conscrits depuis l'été dernier. Les idées ne manquent pas, ni l'énergie, et des projets sont en cours de réflexion pour proposer des activités notamment dans le cadre de la fête de Chas de juillet. Vous les avez peut-être croisés lors des Aubades qu'ils ont organisées mi-janvier, et dont l'objectif est de se faire connaître et de récolter des fonds auprès des habitants pour financer leurs activités.

Alors, si vous avez entre 16 et 19 ans, n'hésitez pas à les rejoindre. Bonne humeur garantie !

Contacts : Guillaume SOUDRY au 07 85 57 06 49 ou Alice CHALARD AU 04 73 73 78 63



AUTOMNE RADIEUX



Bonjour à tous

Une nouvelle année commence et le club Automne Radieux vous présente ses vœux pour 2016. Durant l'année 2015 le club s'est réuni le jeudi pour jouer aux cartes, une fois par trimestre au restaurant pour partager un bon moment de convivialité. Les anniversaires sont fêtés au club avec de bons gâteaux, (toujours succulents !) confectionné par deux adhérents que l'on remercie. Quelques aînés sont partis en voyage d'une journée avec le club de Chauriat.



Composition du bureau :

Présidente : Yvonne Bastet
Vice-présidents : Pierre Soubeyroux
Franck Thévenin
Secrétaire : Roger Boisseret
Trésorier : Patrice Masson

Pour passer de bons moments vous pouvez venir vous joindre à nous.
Le bureau

AMICALE DES PÊCHEURS DE CHAS

DATES 2016

- Tripes / vente de cartes annuelles 27 février
- Ouverture de la pêche sociétaires 12 mars
- Ouverture « spéciale truites » 20 mars
- Ouverture quotidienne 27 mars
- Journée enfants juin
- Fermeture de la pêche 27 novembre

TARIFS

Droit d'entrée : 8 €
Carte résident : 40 €
Carte jeune 12/16 ans : 20 €
Carte extérieur : 60 €
Carte journalière spéciale truite : 10 € vente à l'Auberge*
Carte journalière : 6 € vente à l'Auberge*

Les cartes sont en vente au bar «l'Auberge du Vieux Four» aux heures habituelles d'ouverture.

* l'Auberge du Vieux Four est fermée le dimanche.



La société de pêche vous présente ses meilleurs vœux pour 2016

CHAS SPORT'BIEN

NOUVEAU ! DE LA GYMNASTIQUE DOUCE

Depuis le vendredi 8 janvier 2016, Chas sport'bien propose de la gymnastique douce, adaptée à tous.

Les cours ont lieu chaque vendredi entre 10 h 30 et 11 h 30 à la salle des fêtes de Chas.

Ouvert aux femmes et aux hommes

ENEZ ESSAYER GRATUITEMENT

Renseignements : Patrick 06 88 99 30 65

RECORD BATTU ! EN GYMNASTIQUE SPORTIVE

Du nombre d'hommes qui participent aux cours de gym le lundi et le vendredi.

Mesdames et mesdemoiselles vous pouvez venir les compter et aussi... les admirer !

DÉFI 2016...2017

Ouvert à tous les Chassoises et Chassois. Rallier en vélo de route ou en VTT ou en rando / course le village qui sera jumelé avec Chas...

Les horaires des rendez-vous :

VTT, vélo de route et course à pied le dimanche à 9 h place du village (à côté de l'alambic en janvier...)

Gymnastique sportive le lundi de 20 h 15 à 21 h 15 et le mercredi de 20 h 15 à 21 h 15 au gymnase place de la mairie.

Gymnastique douce le vendredi de 10 h 30 à 11 h 30 au gymnase place de la mairie.

Les tarifs :

35 € / an pour VTT et trail

70 € / an pour un cours /semaine de gymnastique sportive

90 € / an pour 2 cours /semaine de gymnastique sportive

50 € de janvier 2016 à juin 2016 pour un cours / semaine de gymnastique douce

La fête du village en juillet prochain:

Du trail en off (course nature, pas de chrono, départ libre) et de la randonnée seront une nouvelle fois au programme, sur 12 et 16 km.

Les « extra » de 2015 :

En trail (course à pied)

419 km comptabilisés... du Trail hivernal Sancy/Mont Dore en janvier au Trail de Tournoël en décembre.

En KV (kilomètre vertical, c'est du trail en côte)

La montée du Puy de Dôme, 2,7 km pour 400 m de dénivelé positif

La montée du funiculaire à La Bourboule en nocturne, 1,5 km pour 300 m de dénivelé positif

Le KV de Belmaig à Arles sur Tech (Pyrénées Orientales) 4,8 km pour 1000 m de dénivelé positif

En VTT

La ronde des Gaulois à Romagnat, 45 km

Les Châteaux Cathares de Port la Nouvelle (11) à Foix (09), 366 km

En gym sportive

2 h de cardio training à Ravel tous les mercredis des petites vacances scolaires.

Les « ultra » objectifs de 2016:

Marathon d'Annecy (42 km)

Le défi de l'Oïsan : Verticale du diable aux 2 Alpes (7 km, 1900 m de dénivelé +) et le lendemain 6 h du diable aux 2 Alpes (trail de côte)

Marathon du Charolais (42 km)

Trail du Vulcain à Volvic (42 km)

Trail la montée du Puy de Dôme par les Muletiers (2,7 km, 400 m de D+)

La montée du Canigou (Pyrénées Orientales), altitude 2900 m

Rando course Thiers / Roanne (57 km)

Tour de Corse en vélo de route (700 km)

Et encore plus de plaisir...

L'équipe du bureau:

Président : Patrick Soudry

Vice Présidente : Ermigna Legrenzi

Secrétaire : Sylvie Valadier

Secrétaire adjointe : Nathalie Perraudin

Trésorier : Jean-François Perraudin

Trésorière adjointe : Marie-France Nourisson

L'équipe sportive vous souhaite de passer une année 2016 pétillante de bonheur !

Meilleurs vœux à toutes et tous.

Les renseignements : Patrick: 06 88 99 30 65

Site web : <http://chassportbien.unblog.fr/>



La gym douce.



La gym sportive



L'équipe sportive

SAPEURS-POMPIERS

Activité opérationnelle du Centre de Première Intervention (CPI 2) CHAS-CHAURIAT :



Cette année, le CPI 2 CHAS – CHAURIAT a réalisé 74 interventions (contre 63 en 2014), sur 85 réalisées sur les 2 communes, se décomposant ainsi :

- **41 secours à personnes**
(malaise, accident, télé assistance),

- **2 feux,**

- **31 interventions diverses**
(inondations, guêpes, fuites de gaz, avis techniques, sécurité manifestation...).

11 interventions non réalisées, par le CPI, par carence de personnel en journée.

Remerciements des autorités aux Sapeurs-Pompiers lors de la Sainte Barbe

Recrutement, Formations, Médailles et Départ :

2015, a vu l'arrivée de 3 nouvelles recrues : Mélanie VERNIERE, Manon LACROIX et William MONNOT. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Les sapeurs Mélanie VERNIERE, Manon LACROIX et William MONNOT ont réussi leurs formations Équipier Sapeur Pompier Volontaire Module Transverse et Module Secours à Personne.

À l'occasion du 14 juillet, il était procédé à la remise de deux médailles : le Sapeur 1ère Classe Jean Philippe GUITTARD s'est vu décerner la médaille d'or pour 33 ans de service et le Caporal André VERNIERE a reçu la médaille d'argent pour 20 ans de service.

Cette fin d'année a vu aussi le départ à la retraite du Caporal André VERNIERE, nous lui souhaitons une bonne retraite.

Activité de l'Amicale des sapeurs pompiers CHAS - CHAURIAT

Cette année, l'amicale organisait un week-end au Lac de SERRE PONCON auquel étaient conviés nos pompiers retraités. 4 et 5 juillet, participation à la fête de Chas.

Le 14 novembre, organisation de notre choucroute annuelle.

Le 6 décembre, notre traditionnel repas de la Sainte Barbe fut un moment de convivialité apprécié par tous.

Tous les Sapeurs Pompiers du CPI vous remercient de l'accueil que vous leur avez réservé lors de leur passage pour nos calendriers et vous présentent à tous leurs meilleurs vœux pour l'année 2016.

RECRUTEMENT

Nous renouvelons notre appel à la population pour le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires afin de maintenir un effectif suffisant pour assurer les missions qui nous sont confiées.

Alors si vous êtes intéressé n'hésitez pas à venir nous rencontrer pour avoir plus d'informations.



Remise de casque pour le départ en retraite du sergent André Vernière

SOCIÉTÉ DE CHASSE « LES MAUVIS »

Les membres de la société de chasse vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2016, et remercient les propriétaires de terrains qui leur permettent d'exercer leur passion sur leurs terres.

Tarif des cartes : 50 €

Association des Forts Villageois d'Auvergne

L'Association des Forts Villageois d'Auvergne, créée en 2002, a pour mission de promouvoir les forts d'Auvergne (dont Chas) en s'appuyant sur les travaux de M. Gabriel Fournier, historien et archéologue. Elle a également pour objectifs de créer un label « Forts villageois », de promouvoir et proposer des actions de valorisation, de sensibiliser les propriétaires, les communes et leurs habitants. Cette association réunit des passionnés d'histoire médiévale, attachés à la préservation du patrimoine, des représentants de la Fondation du Patrimoine, de la DRAC, de l'Université, du CAUE, et de l'École d'Architecture. Deux groupes de travail ont été récemment mis en place, l'un sur la création d'un guide des forts Villageois pour le grand public, et l'autre sur un projet de signalétique.

Pour plus d'information : www.lesfortsvillageois.fr/presentation_fr.html

AU BONHEUR DES ÉCOLES DE CHAS-ESPIRAT-REIGNAT

Le bureau a changé d'équipe :

M JOB Fabrice d'ESPIRAT, président

M UJVARI Gaëtan de REIGNAT, vice-président

Mme CHALARD Alice de CHAS, secrétaire

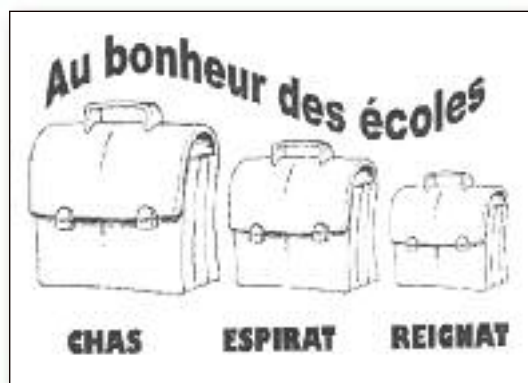
Mlle MONTBRIZON Aurélie de REIGNAT, 1^{re} secrétaire adjointe

Mlle SOUBEYROUX Nathalie de REIGNAT, 2nd secrétaire adjointe

M JOLY Thierry de REIGNAT, trésorier

M CHALARD Frédéric de REIGNAT, trésorier adjoint

et de nombreux membres actifs des trois communes



Dates à retenir :

Loto : dimanche 6 mars à Reignat

Carnaval : samedi 2 avril à Espirat

Kermesse : samedi 4 juin à Reignat

LES CRINS DE LIBERTÉ



Les chevaux de notre troupeau, les bénévoles, les délégués de l'association et moi même vous souhaitons nos meilleurs vœux pour l'année 2016, qu'elle soit l'année du respect de chaque espèce.

Bilan

En 2015, 10 chevaux ont pu intégrer ou réintégrer notre troupeau et 12 ont eu la chance de trouver un nouveau foyer. Bien sur nous effectuerons le suivi de ces 12 chevaux comme nous le faisons déjà sur les 164 déjà placés depuis la création de l'association en 2007.

Nous avons pu compter sur le soutien de 151 membres répartis sur toute la France. Depuis début 2015, nous avons mis en place une journée bénévoles par semaine. Tous les samedis après midi, les bénévoles se retrouvent pour du travail à pied avec les chevaux et pour les soigner.

Notre journée portes ouvertes qui a eu lieu le 24 mai 2015 a, encore une fois, rencontré un véritable succès.

Cette année nous ouvrirons à nouveau nos portes le WE des 7 et 8 mai 2016 sur la commune de Neuville 63160 au lieu dit Les Rigauds. Au programme, course d'orientation à pied, à cheval ou à vélo sur trois parcours différents de 6, 9 et 15 km, avec de nombreux lots à gagner ; une tombola ; des baptêmes à poney pour les plus petits et des spectacles équestres avec présentation de tous nos pensionnaires.

Si vous souhaitez adhérer à l'association, vous pouvez vous rendre au siège social 18 rue du fort 63160 Chas.

Jesahel Juignet

Présidente association les crins de liberté

Tel : 06 68 26 19 74

<http://lescrinsdeliberte.discutfree.com/>

<http://www.lescrinsdeliberte.fr/>



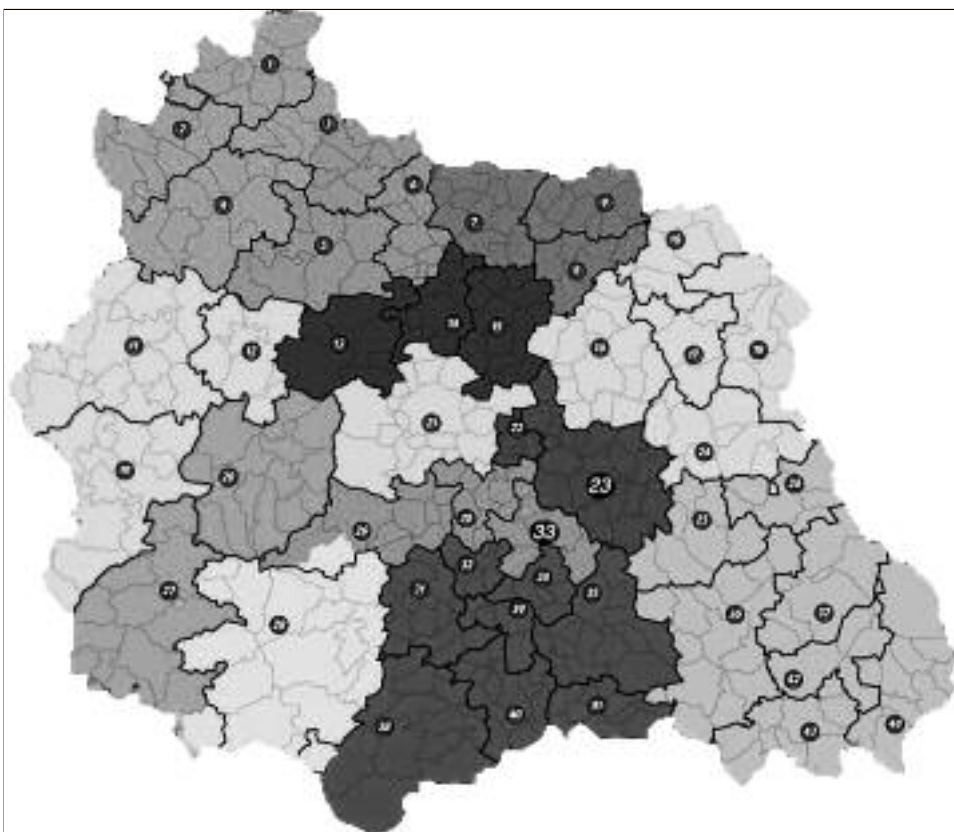
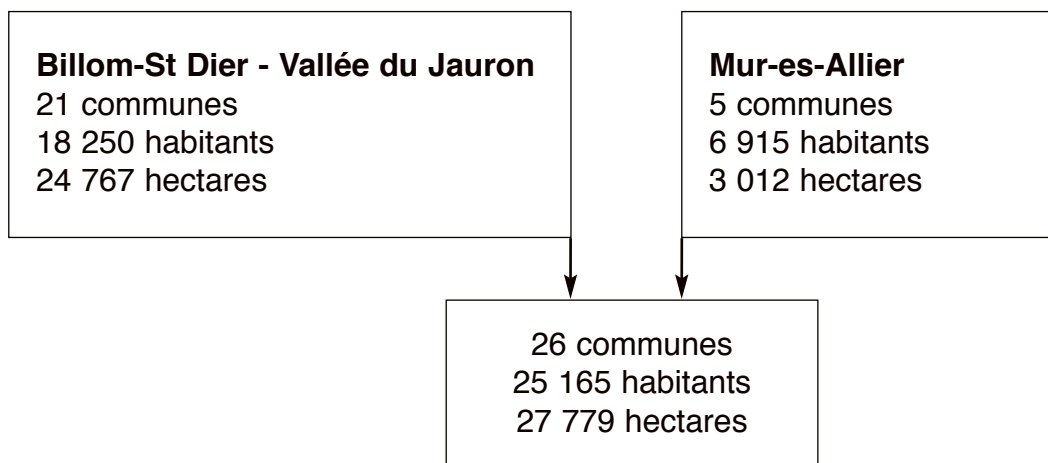
Fusion de la communauté de commune avec Mur-es-Allier

1^{er} janvier 2017 : fusion de la communauté de communes de Billom-St Dier - Vallée du Jauron avec la communauté de Mur-es-Allier

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales vise à alléger et simplifier les institutions locales et à rendre l'organisation territoriale plus lisible et plus efficace. Elle dispose que, dans chaque département, doit être établi un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et la suppression des enclaves et des discontinuités territoriales, ainsi que les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI et syndicats mixtes existants.

Le département du Puy-de-Dôme compte actuellement 43 communautés de communes et une communauté d'agglomération. L'objectif de ce schéma est de réduire à 13 le nombre de communautés de communes.

Pour notre territoire, il s'agit de fusionner avec Mur-es-Allier, soit l'ajout de 5 communes : Chauriat, Dallet, Mezel, Pérignat et Saint Bonnet (secteurs 23 et 33 sur la carte).



**Carte de
répartition
des
communautés
de
communes
du
Puy de Dôme**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Le conseil communautaire a choisi d'engager une démarche intercommunale d'urbanisme (PLUi) qui permet :

- de réaliser un projet de territoire partagé par toutes les communes ;
- d'harmoniser les règles d'urbanisme tout en mettant en avant les spécificités du territoire : secteur de plaines, secteur moyenne montagne, secteur urbain, bourgs concentrés, villages en hameaux dispersés ;
- de mutualiser les moyens d'études et de suivi ;

L'élaboration du PLUi va durer environ 3 ans et se fera en collaboration étroite avec les communes concernées.

Un PLUi comprend deux volets :

Un volet identique au PLU classique :

- Rapport de présentation : diagnostic du territoire, état des lieux initial ;
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Règlement : cartographie des zonages et règles écrites d'urbanisme ;
- Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP) permettant de cadrer l'aménagement des zones à urbaniser en secteur habitat, en secteur économique mais aussi en secteur naturel.

Un volet spécifique :

- il peut contenir un volet spécifique pour les actions relatives à l'habitat
- il peut contenir des Plans de Secteurs, qui couvrent l'intégralité du territoire d'une ou plusieurs communes. Ces plans de secteur doivent être justifiés par des situations spécifiques mises en évidence dans la phase de diagnostic.

En raison des évolutions réglementaires, il est apparu pertinent d'engager dès à présent les démarches nécessaires à la mise en œuvre d'un PLUi.

En effet, la loi ALUR prévoit un transfert automatique de la compétence « urbanisme » aux communautés de communes le 27/03/2017. De plus, au 01/01/2017, tous les documents d'urbanisme en vigueur doivent être compatibles avec les lois Grenelle. Par ailleurs, sur notre territoire, les documents antérieurs au SCOT du Grand Clermont (novembre 2011) et au PLH Billom St-Dier (décembre 2012) doivent également se rendre compatibles avec ces schémas. Au total 15 des 21 communes du territoire, dont la commune de CHAS, doivent mettre leurs documents en compatibilité.

L'ÉPICERIE SOLIDAIRE



L'épicerie solidaire du pays de Billom est une association dont l'objectif est de permettre à des personnes en difficulté de réaliser leurs courses alimentaires à faible coût.

L'accès à l'épicerie est réservé aux familles dont le « reste à vivre » par personne est compris entre 2 et 8 € par jour.



En 2015, 174 familles ont fréquenté l'épicerie.

Les horaires de la supérette située 7, rue Victor Cohalion à Billom sont les suivants :

- lundi : 10 h à 11 h 30
- mardi : 15 h 30 à 18 h
- jeudi : 14 h 30 à 17 h

L'atelier « habits des familles » situé rue Carnot dans la cour de la mairie de Billom est ouvert tous les vendredis (hors vacances scolaires) de 14 h à 16 h. On y trouve un grand nombre de vêtements en très bon état pour toute la famille.

Tel : 04 73 79 92 21

ÉCOLE de MUSIQUE

256 élèves

Les cours se déroulent sur Billom, Vertaizon, Chignat, Beauregard, St-Dier,

Instrumentes enseignés

- Accordéon
- Guitare classique et électrique
- Guitare basse
- Piano.
- Instruments à Vents : flûte traversière, clarinette, saxophone, tuba, trombone et trompette.
- Instruments à cordes frottées: violon et alto.
- Percussions : batterie, percussions classiques et tambour.

Les pratiques collectives

- | | |
|--|--------|
| • 2 Ensembles « jazz et musiques improvisées » | 1 h 15 |
| • 2 Ensembles « musiques actuelles » | 1 h 30 |
| • 2 Ateliers « guitare pour débutants » | 45 min |
| • 1 Atelier « découverte et pratique des instruments à percussions » | 45 min |
| • 1 Ensemble « percussions africaines confirmés » | 1 h |
| • 1 « Orchestre de 1 ^{er} cycle » | 1 h |
| • 1 Ensemble à vents adultes débutants « Le Brass » | 2 h |
| • 2 Orchestres d'harmonie (associations partenaires de l'école de musique) | |
| - « Orchestre d'Harmonie Enfants de Vertaizon » (OHEV) | 2 h |
| - « Cercle musical de St-Dier » | |

L'Ensemble vocal

- 1 « Chorale enfants » 45 min

LES ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Cette année scolaire : près d'une vingtaine d'animations (auditions, concerts, rencontres d'artistes, etc.) parmi lesquels :

- **Vendredi 1/04** à 18 h 30 à la salle des fêtes de Chas

Audition autour du piano

- **Samedi 9/04** à 20 h 30 à la salle du Moulin de l'étang

Projet « Jazz/rock et musiques amplifiées »

Ce projet réunit environ 60 musiciens : Le Brass+ Ensembles Jazz et Musiques actuelles + Orchestre d'harmonie de Vertaizon.

Pour tout renseignement

Frédéric Germot : **06 72 23 85 89**

www.stdb-auvergne.com

S.I.V.O.S.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SOCIALE DE LA RÉGION DE BILLOM

Organisme de la Fonction Publique Territoriale créé en juin 1983 à l'initiative de plusieurs communes, il offre une aide au maintien à domicile des personnes à mobilité réduite.

Il propose 3 services :

- le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)
- le service de Portage de Repas à Domicile (PRD)
- le Service d'Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD)

et un service complémentaire d'aide à domicile mandataire par le biais de l'Association de Services aux Personnes (ASP).

Tarifs 2016 :

Repas à domicile : 8,85 € pour 1 repas, 14,10 € pour 2 repas, 28 € pour 4 repas.

Tarif payant au Service d'Aides et d'Accompagnement à domicile :

20,50 € / h,

24 € / h pour les dimanches et jours fériés

Contacts :

Tel : 04 73 68 56 04

Fax : 04 73 68 59 06

Mail : sivosregionbillom@wanadoo.fr

Site internet : www.sivosbillom.fr

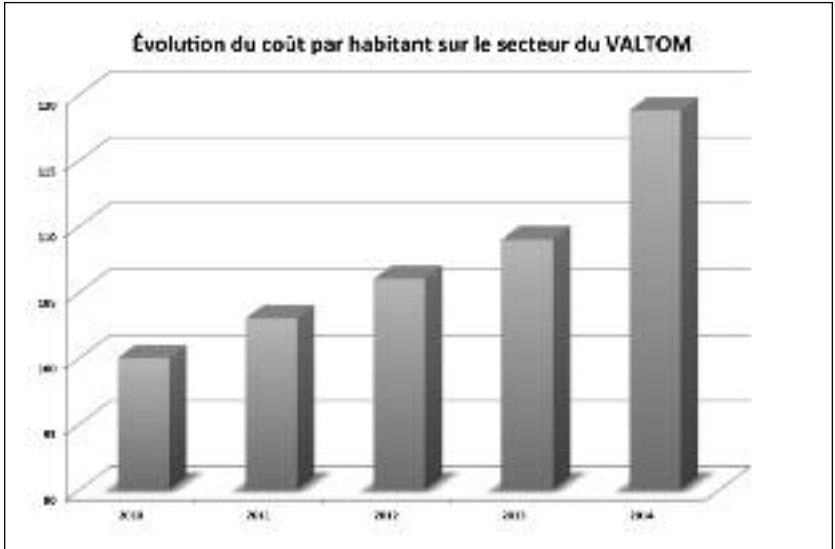
Organisation de la collecte et du traitement des déchets dans le Puy de Dôme

Depuis le 1^{er} janvier 2014, c'est le VALTOM (syndicat mixte départemental pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés) qui exerce pleinement ses compétences en matière de prévention, transfert, transport, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Puy de Dôme et du nord de la Haute-Loire. Les 11 collectivités adhérentes au VALTOM (communauté d'agglomération, communautés de communes ou syndicats) ont la responsabilité de la gestion des collectes et des déchèteries ainsi que du financement de l'ensemble du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Dans ce périmètre, comme d'ailleurs sur le reste du territoire national, on observe une hausse continue du coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

Face à cette situation et dans l'objectif d'une amélioration globale de la gestion des déchets et la maîtrise des coûts, le SBA a décidé en 2012 de mettre en place une tarification incitative.

Depuis 2012 et le vote de la tarification incitative, plus de 200 réunions ont été menées avec l'ensemble des élus du territoire pour expliquer les enjeux, apporter toutes les informations, recueillir les avis et interrogations. Une vaste concertation a associé différents types d'usagers (citoyens, associations, élus, bailleurs, professionnels, etc.). En 2015, 12 réunions publiques, réunissant plus de 2000 usagers, ont permis de présenter un projet de grille tarifaire.



Cette grille tarifaire (environ 300 € par foyer pour 20 levées par an) a suscité de vives réactions parmi les usagers, la principale critique étant le coût trop élevé pour un service moindre.

En 2016, une « facturation à blanc » sera proposée aux usagers pour une mise en place effective de la redevance incitative en 2017. L'année 2016 sera l'occasion de tester le dispositif et de lui apporter, le cas échéant, des modifications pertinentes.



DÉCHÈTERIE DE BILLOM

Chemin de la Barbarade 63160 MONTMORIN

Tél : 04 73 83 38 00



Horaires d'hiver :

le lundi matin 8 h 30 - 12 h 30

du mardi au samedi 9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h

Horaires d'été :

le lundi matin 8 h 30 - 12 h 30

du mardi au samedi 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 18 h 30



Ordures ménagères collectées le jeudi

Emballages recyclables collectés 1 vendredi sur 2



JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
V 1	L 1	M 1	V 1	D 1	M 1
S 2	M 2	M 2	S 2	L 2	J 2
D 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3
L 4	J 4	V 4	L 4	M 4	S 4
M 5	V 5	S 5	M 5	J 5	D 5
M 6	S 6	D 6	M 6	V 6	L 6
J 7	D 7	L 7	J 7	S 7	M 7
V 8	L 8	M 8	V 8	D 8	M 8
S 9	M 9	M 9	S 9	L 9	J 9
D 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10
L 11	J 11	V 11	L 11	M 11	S 11
M 12	V 12	S 12	M 12	J 12	D 12
M 13	S 13	D 13	M 13	V 13	L 13
J 14	D 14	L 14	J 14	S 14	M 14
V 15	L 15	M 15	V 15	D 15	M 15
S 16	M 16	M 16	S 16	L 16	J 16
D 17	M 17	J 17	D 17	M 17	V 17
L 18	J 18	V 18	L 18	M 18	S 18
M 19	V 19	S 19	M 19	J 19	D 19
M 20	S 20	D 20	M 20	V 20	L 20
J 21	D 21	L 21	J 21	S 21	M 21
V 22	L 22	M 22	V 22	D 22	M 22
S 23	M 23	M 23	S 23	L 23	J 23
D 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24
L 25	J 25	V 25	L 25	M 25	S 25
M 26	V 26	S 26	M 26	J 26	D 26
M 27	S 27	D 27	M 27	V 27	L 27
J 28	D 28	L 28	J 28	S 28	M 28
V 29	L 29	M 29	V 29	D 29	M 29
S 30	M 30	M 30	S 30	L 30	J 30
D 31	M 31	J 31	S 31	M 31	S 31

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
V 1	L 1	J 1	S 1	M 1	J 1
S 2	M 2	V 2	D 2	M 2	V 2
D 3	M 3	S 3	L 3	J 3	S 3
L 4	J 4	D 4	M 4	V 4	D 4
M 5	V 5	L 5	M 5	S 5	L 5
M 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6
J 7	D 7	M 7	V 7	L 7	M 7
V 8	L 8	J 8	S 8	M 8	J 8
S 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9
D 10	M 10	S 10	L 10	J 10	S 10
L 11	J 11	D 11	M 11	V 11	D 11
M 12	V 12	L 12	M 12	S 12	L 12
M 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13
J 14	D 14	M 14	V 14	L 14	M 14
V 15	L 15	J 15	S 15	M 15	J 15
S 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16
D 17	M 17	S 17	L 17	J 17	S 17
L 18	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18
M 19	V 19	L 19	M 19	S 19	L 19
M 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20
J 21	D 21	M 21	V 21	L 21	M 21
V 22	L 22	J 22	S 22	M 22	J 22
S 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23
D 24	M 24	S 24	L 24	J 24	S 24
L 25	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25
M 26	V 26	L 26	M 26	S 26	L 26
M 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27
J 28	D 28	M 28	V 28	L 28	M 28
V 29	L 29	J 29	S 29	M 29	J 29
S 30	M 30	V 30	D 30	M 30	V 30
D 31	M 31	J 31	L 31	M 31	S 31



Horaires : 4h30-21h le lundi, mardi, jeudi et vendredi



Consignes : merci de sortir votre bac la veille au soir et de le positionner à son point de présentation, les poignées dirigées vers la chaussée.



Et les jours fériés ? Les collectes prévues les jours fériés sont assurées le mercredi de la semaine correspondante.



Bac puce ? En vue d'établir la facturation à blanc pour 2016, votre bac doit être équipé d'un système d'identification (puce électronique). Dans le cas contraire, merci de contacter le SBA.



*Pour + d'infos ou tout savoir sur la Redevance Incitative :
04 73 647 444 / conseil@sba63.fr
www.sba63.fr

Rejoignez-nous sur



INFORMATIONS PRATIQUES



TRAVAUX ÉGLISE SAINT MARTIN

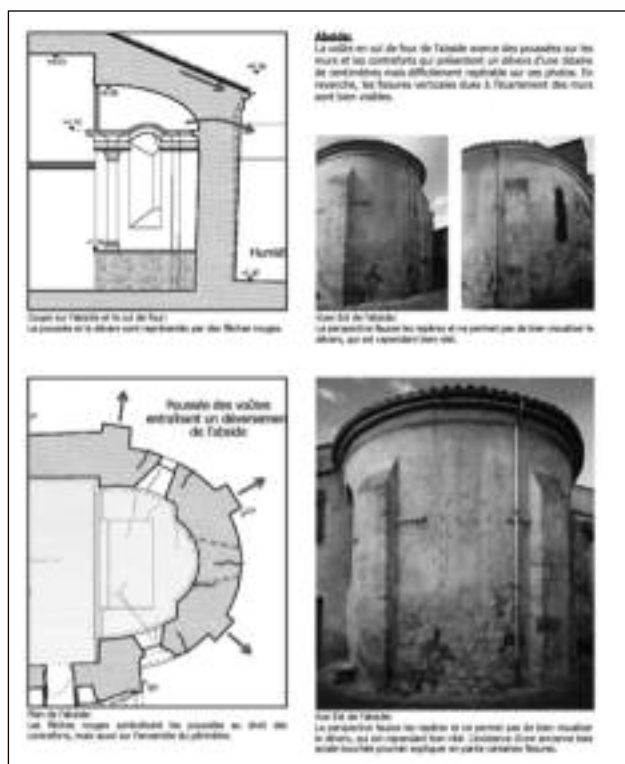
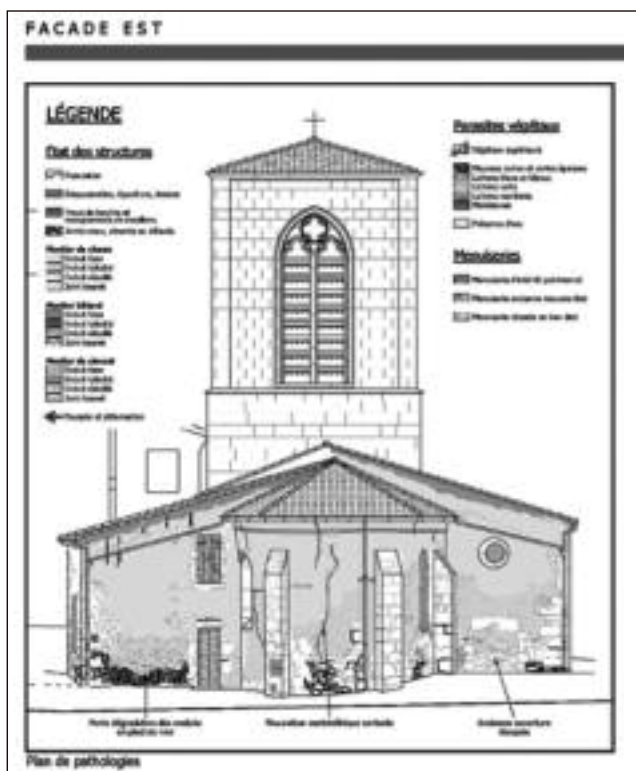
Dans le cadre de la campagne de restauration et de mise en valeur de notre église, après une première phase de travaux dédiés à la restauration des peintures du chœur menée en 2014, une étude de diagnostic sanitaire et structurel a été réalisée par le cabinet A.C.A. Architectes et Associés de Clermont-Ferrand.

Cette étude de l'édifice comprenant une analyse historique sommaire des structures, un diagnostic structurel et un diagnostic de l'état sanitaire des ouvrages s'est déroulée en trois étapes :

- **Le relevé** : opération consistant à une prise de côtes de l'intérieur et de l'extérieur de la construction dans les trois dimensions. Ce travail de terrain a permis la mise au net des plans de l'édifice, l'observation et la connaissance des lieux de la construction.
- **L'analyse historique** : pour une connaissance la plus précise possible des évolutions constructives à travers les époques passées de l'édifice en s'appuyant sur des documents d'archives, bibliographiques, et sur l'édifice lui-même, afin de réunir les informations indispensables à la compréhension de l'évolution temporelle de l'édifice.
- **L'analyse pathologique** : inventaire des différents désordres, avec une réflexion portée sur la structure de l'édifice, et plus particulièrement sur les maçonneries qui en garantissent la stabilité. Le diagnostic porté sur chaque élément conduit à des préconisations.

Cette étude approfondie a conclu que notre belle église Saint Martin de Chas présente différents désordres importants auxquels il convient de remédier pour s'assurer de sa sauvegarde sur le long terme.

- **En structure** : la poussée des voûtes du chœur et du porche entraîne un déversement des murs et des fissurations visibles en façade.
- **À l'extérieur** : le décollement des enduits et l'érosion des joints favorisent l'entrée de l'eau dans les murs et la désstructuration progressive de la maçonnerie. Érosion également des pierres de taille du porche. Présence de divers parasites végétaux sur les parements. Certains joints ont été repris au ciment et entraînent un déséquilibre hygrométrique dans les maçonneries qui peut être à l'origine de moisissures.
- **À l'intérieur de l'édifice** : le niveau semi enterré côté Nord entraîne un surcroît d'humidité dans les murs qui ressort ponctuellement formant des auréoles de salpêtre. Le sol de la sacristie en ciment pose le même problème et conduit l'humidité excessive vers les boiseries murales et l'escalier qui pourrissent doucement.



L'étude propose d'envisager un projet de restauration important. Plusieurs préconisations sont argumentées avec différents niveaux d'interventions et de solutions techniques possibles. Leurs mises en œuvre nécessitent un investissement conséquent. Le conseil municipal travaille donc à la priorisation de ces travaux, qui devraient être initiés fin 2016. Cette campagne de restauration se fera étape par étape, progressivement et sur du long terme, en fonction des possibilités de budgets de la commune et des subventions qui pourraient être allouées.

Le saviez-vous ?

En 990, on sait que l'église de Chas est donnée au prieuré de Sauxillanges. Ses fondations sont donc antérieures à cette date. On relève plusieurs époques de construction : 12^e siècle, 14^e siècle, 16^e siècle, 19^e siècle. Les matériaux de construction sont le calcaire de Chauriat et le grès de Ravel.

L'église de Chas est inscrite aux Monuments Historiques.

